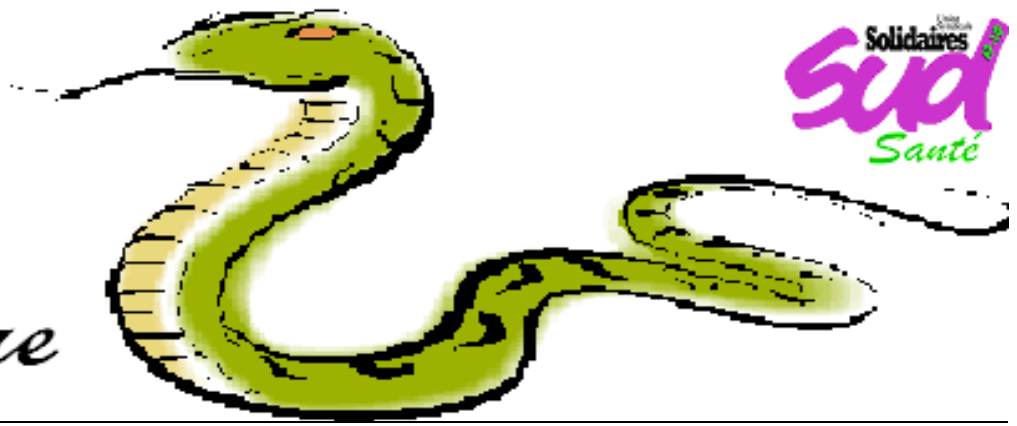


Langue de Vipère



Novembre 2007

Sommaire

- Edito
- Passage en force pour manque d'effectifs !!!!!
- Le 11 décembre les IDE revotent...
- ... les salariés doivent LUTTER ...
- Travailler plus pour que les patrons gagnent plus ...
- L'Arnaque du Traité Européen !
- Sudoku Moyen !

CALENDRIER CAP Novembre :

8 novembre :

CAP n°11 Pers. services de soins et des services médico-techniques
Entrée à l'école d'AS. Puer.

14 novembre :

CAP n°5 Pers. infirmiers
Avancement modulé d'échelon

27 novembre :

CAP n°2² Pers. de cat. A
Avancement modulé échelon des psychologues classe normale et hors classe.

**TOUS EN GREVE
LE 20 NOVEMBRE !**

Salaires, conditions de travail,
horaires, effectifs, grande équipe,
mobilité...

IL FAUT DIRE STOP...

Edito :

Après les internes, les avocats, les marins pêcheurs, les cheminots, la RATP, EDF, Air France, les étudiants, voici venir le temps des hospitaliers !...
Dégradation des conditions de travail, horaires bousculés, salaires et retraites de misère, ça fait des raisons d'être dans la rue à partir du 20 novembre.

Après avoir vu les salaires des grands patrons s'envoler et celle du chef de l'état tripler, l'argent des entreprises dans les caisses noires du patronat servir à acheter des syndicats complices (SUD n'en fait pas partie) voici venu le nouveau scandale de la semaine : l'argent de la médecine du travail détourné pour alimenter les antennes locales du MEDEF, alors que les victimes des Accidents du Travail et de l'Amiante meurent sans bruit et sans le sou à cause des procédures judiciaires à rallonge ...

Et bien nous, nous avons décidé de l'ouvrir et de dénoncer sans cesse les injustices qui sont devenue la marque de fabrique de ce gouvernement qui prend aux pauvres pour donner aux riches.

Faire payer les malades pour financer le plan Alzheimer et exonérer les patrons pêcheurs des cotisations sécurité sociale c'est supprimer la solidarité des bien-portants envers les malades et mettre à mal le compromis de 1945 qui avait obligé le patronat à partager une partie des richesses produites avec les salariés par la création de la sécurité sociale .

« **Cotiser selon ses moyens et soigné selon ses besoins** ». Cette définition de la sécurité est aujourd'hui mise à mal par la politique du gouvernement.

SUD défend les salariés et les acquis de nos aînés.

Nous nous battons contre les franchises, pour notre statut et un salaire décent.

C'est pourquoi nous serons dans la rue le mardi 20 novembre.

Nous voulons aussi remercier les salariés de l'hôpital qui nous ont fait confiance à plus de 60 %, ainsi que les agents qui ont contribué à la tenue des bureaux de vote pendant 2 jours.

Passage en force pour manque d'effectifs !

Mercredi 7 novembre a eu lieu le CTEL sur les 12 heures en Réa-Chir. Il nous a fallu batailler pour avoir le planning, la direction nous ayant envoyé qu'un diaporama sur les avantages et les inconvénients des 12 heures. Après avoir détaillé le planning, tout n'est que bricolage, au moindre arrêt tout s'écroule... Il est reconnu que sans la suppléance (qui n'était pas sur le planning donné) le service ne tourne pas non plus sur certains jours !!! **De nombreux autres problèmes subsistent comme le problème des transmissions, des repas, du binôme avec les aides-soignants, celui de la crèche et bien d'autres...**

La mise en place de ces 12 heures n'intervenant que pour des raisons de manque de personnels, nous trouvons préjudiciable que ce soit encore le personnel qui paye pour la tarification à l'activité et les économies budgétaires... L'hôpital doit faire du chiffre et se soucie de moins en moins de la qualité des soins et de la qualité de vie familiale de ses personnels... **L'ensemble des organisations syndicales au CTEL ont voté CONTRE cette mise en place !**

Le 11 décembre, les IDE recommencent...



Seul hic des élections, la CAP n°5, celle des infirmières, n'a pas obtenu les 40% nécessaires.

Un deuxième tour est donc prévu le 11 décembre 2007 où les infirmières seront appelées de nouveau à voter.

Après les élections, les problèmes demeurent, les salariés doivent s'organiser et lutter !

En votant massivement pour Sud Santé, les personnels d'Antoine Béclère, toutes catégories confondues, ont voulu passer un message :

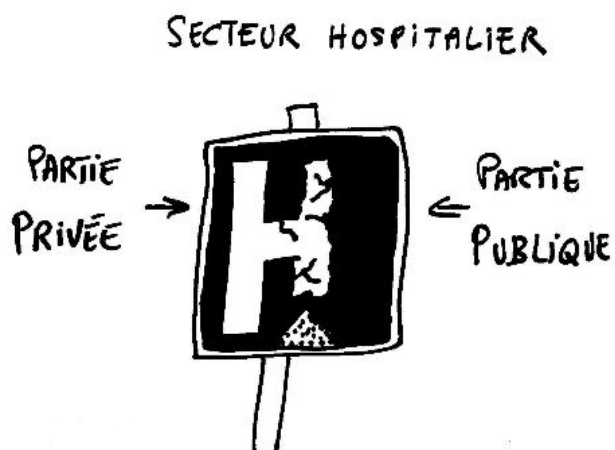


Aux dégradations de nos conditions de travail, aux mises en place de la grande équipe, aux dérèglementations des horaires, à la mobilité dans les pôles mais aussi en inter-pôles, aux insuffisances de personnels, à la précarité (CDD et CAE), aux salaires trop bas, aux budgets insuffisants, aux privatisations et destructions de l'hôpital public...

Ce message est important mais il ne suffit pas à lui seul à résoudre ces problèmes.

Sud Santé est toujours prêt à discuter mais face à la surdité volontaire des directions et des politiques c'est l'intervention des salariés dont nous avons besoin pour de bonnes négociations qui font réellement avancer les choses.

Maintenant organisons la lutte afin de gagner sur nos revendications. Sud continuera à tenter inlassablement de construire avec les salariés, et les organisations syndicales qui le souhaitent honnêtement, le rapport de force nécessaire pour gagner sur les revendications générales et spécifiques des salariés.



Après la théorie, la pratique : TOUS en grève le 20 novembre !

L'intersyndicale Fonction Publique appelle TOUS les salariés fonctionnaires à la grève sur les salaires, les emplois, les conditions de travail...

Sud Santé Antoine Béclère appelle tous les collègues de l'établissement à être en grève le 20 novembre et des maintenant à se positionner gréviste auprès de l'encadrement. L'activité doit être réduite ce jour-là.

N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez des entraves aux droits de grève, nous interviendrons auprès de la direction !

**REJOIGNEZ-NOUS,
TOUS EN GREVE
LE 20 NOVEMBRE !**

TRAVAILLER PLUS POUR QUE LES PATRONS GAGNENT PLUS !!!

EMPLOI : NICOLAS SARKOZY VEUT FAVORISER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES.



Dès juillet, la session parlementaire avait permis de faire voter une loi, le « paquet fiscal », qui offre 15 milliard d'Euros, en cadeau au grand patron du MEDEF. Dans toutes les entreprises, publiques ou privées, l'objectif est le même : faire travailler plus ceux qui ont un travail (heures supplémentaires, suppression de congés ou repos, aggravation de la flexibilité) pour dégager des profits supplémentaires et maintenir un taux de chômage important.

Mais ces profits générés par l'effort supplémentaire des salarié(e)s iront dans les poches des actionnaires, serviront à démanteler un peu plus les services publics.

Cyniques, gouvernement et patrons inventent le concept de « séparation à l'amiable » pour justifier le projet de « contrat unique » qui est la fin du contrat à durée indéterminée et la systématisation du CDD. « Dans une entreprise c'est comme dans un couple », osent-ils déclarer publiquement, « la séparation à l'amiable est quand même un progrès par rapport à la situation ancienne où pour divorcer il fallait parfois inventer des fautes »...

Sauf que dans l'entreprise, patron et salarié ne forment pas un couple et ne sont pas égaux ! La « séparation à l'amiable » de Monsieur Sarkozy est à sens unique :

Il n'est pas prévu que les salarié(e)s puissent se séparer du patron parce qu'ils les exploitent honteusement, parce qu'il privilégie ses intérêts personnels.

P.S. : Augmentation du président Sarko : +172%
et nous c'est pour quand ?

L'ARNAQUE DU TRAITE EUROPEEN :

Le 29 mai 2005 après une campagne longue et passionnante, 54.7% disaient NON au référendum instituant une Constitution Européenne.

Le 19 octobre 2007, le président de la république signe un traité Européen censé remplacer la constitution, et annonce qu'il le fera ratifier par la France SANS référendum, via le parlement !

Or ces deux textes sont les mêmes ! Le nouveau traité (256 pages) est une copie conforme de la Constitution. Renseignez-vous, vous verrez !!!

La seule différence c'est que l'article sur « les symboles de l'Union » a disparu, mais il n'avait aucune portée. Et le « ministre des affaires étrangères » change de ... nom ?

Pour le reste :

- même atlantisme (l'OTAN entre dans le traité et définit la politique militaire de l'Union !),
- même libéralisme débridé (« concurrence libre et non faussée », libre-échange absolu, rien contre les délocalisations, indépendance de la banque centrale européenne),
- même absence de démocratie (monopole d'initiative des textes à la Commission qui n'est pas élue et qui n'a aucune légitimité)

Tous les articles de la constitution que nous avons rejetée sont dans ce nouveau Traité !

Nous ne pouvons accepter que ce qui a été rejeté par le peuple revienne sous un autre nom via le parlement...

Le Parlement ne représente pas correctement l'opinion des Français.

En 2005, quand 54.7% disaient NON, les parlementaires eux disaient OUI à 93%...

On voit bien que le fossé est très large !

Nous avons notre mot à dire ! Nous devons pouvoir donner notre avis sur l'Europe telle que les politiciens nous la mettent en place. Et pour pouvoir enfin dire après plus de 20 ans s'ils ont rempli leurs promesses.

Il est inacceptable de faire voter par le parlement un texte rejeté par les Français.

Le Président a dit qu'il voulait aller le plus vite possible, pour éviter le débat ! C'est exactement ce qu'attendent la Commission de Bruxelles, l'ensemble du patronat Européen et les groupes de pression qui avaient voté OUI en 2005 !!

NOUS EXIGEONS UN REFERENDUM !

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Après les élections revoici de retour dans notre journal, notre célèbre Sudoku :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Moyen :

2		9		5				3
	6		2			4		
			1			6		
	2	7						6
	4		5		1		3	
9						7	4	
		2			4			
		1			2		7	
6				1		8		4

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>